

HORAIRES D'OUVERTURE

HORS VACANCES SCOLAIRES

LUNDI : fermé au public

MARDI-VENDREDI : 14h-18h30

MERCREDI : 10h-12h30/14h-20h

JEUDI: fermé - permanences à :

- L'Espace Parvis de Vendée : 15h-18h

- L'Espace Lino Ventura et Thomas Mazarik

en alternance : 16h-19h

VENDREDI : 14h-18h30

VACANCES SCOLAIRES

LUNDI : fermé au public

MARDI - JEUDI - VENDREDI : 14h-18h

MERCREDI : 10h-12h30/14h-18h

SITE INTERNET DEDIES

INFORMATIONS

bafa/bafd-gouv.fr

cidj.com

onisep.com

RECHERCHE D'EMPLOI

planetanim.com

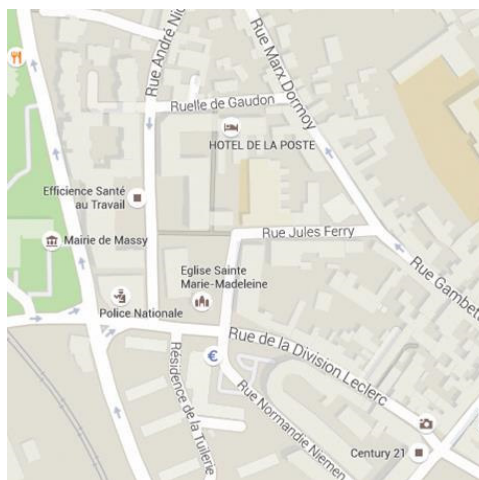
animjobs.com

etudiant.fr

Toute inscription à un dispositif nécessite une inscription préalable en justifiant de votre âge et de votre domiciliation à Massy.



ACCÈS



Espace Jeunesse/PIJ

4 place Victor Schœlcher

01 60 13 50 04/07

Adresse postale :

1 avenue du Général de Gaulle

BP 20101

91305 Massy



Espace
JEUNESSE
MASSY

2016/2017



Direction Jeunesse et
Cohésion Sociale
Espace Jeunesse
4 place Victor Schœl-
cher
01 60 13 50 04/07
pj@mairie-massy.fr



www.ville-massy.fr

STAGE Bafa !

1ÈRE PARTIE GÉNÉRALE

17/25 ans

MODALITES D'INSCRIPTION
ET DE PARTICIPATION

LE BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs). Ces accueils proposent aux enfants et aux jeunes des activités éducatives adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.

La formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectifs :

1° De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2° D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

LA FORMATION

Pour obtenir le BAFA, vous devez suivre deux sessions de formation théorique et un stage pratique qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

- **une session de formation générale**, qui vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
- **un stage pratique**, qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum consécutifs ou non dans un centre de loisirs, séjours de vacances etc...)
- **une session d'approfondissement** (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui vous permet d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et besoins de formation.

La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois sous peine de perdre le bénéfice des éléments déjà acquis. Le directeur départemental (DDCS/DDCSPP) de votre lieu de résidence peut toutefois vous accorder une prorogation de 12 mois maximum sur demande motivée de votre part effectuée dans votre espace personnel internet.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ce stage est réservé aux habitants de Massy et vous devez **impérativement avoir 17 ans** révolus au premier jour de la première session de formation (formation générale). Vous devez faire acte de **candidature** :

- cv/lettre de motivation en lien avec un projet personnel et/ou professionnel.
- Justificatifs de domicile et pièce d'identité
- Justificatifs de situation (scolaire, professionnelle, demandeur d'emploi etc...)

Si votre dossier est complet, vous serez invité à un **entretien collectif**.

Attention le nombre de place est limité à 15 par session.

Une fois sélectionné vous devrez faire votre inscription administrative sur le site de référence www.bafa/bafd-gouv.fr

Attention l'inscription sur le site ne vaut pas inscription à l'Espace Jeunesse.

Votre espace personnel créé sur ce site vous permettra de suivre la validation des 3 parties du Bafa et d'obtenir les attestations officielles vous permettant de postuler.

DÉROULEMENT DU STAGE

L'Espace Jeunesse organise 2 sessions BAFA 1ère partie formation théorique par an pendant les vacances d'Automne et de Printemps, généralement la 1ère semaine .

Le stage se déroule en partenariat avec un organisme extérieur agréé et se déroule en externat à Paris ou en proche banlieue accessible en transports en commun.

Une réunion de préparation et de bilan sont organisées par l'Espace Jeunesse.

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Stage d'Automne du 22 au 29 octobre 2016
Inscription et candidature du 6 au 20 septembre.

Stage de Printemps du 1er au 8 avril 2017 (sous réserve)
Inscription et candidature du 14 au 28 février.

TARIF & AIDES

Les sessions de formation générale et d'approfondissement sont payantes coût moyen sans aide de 300 € à 550 €.

La ville négocie pour vous les tarifs les plus attractifs et participe à 50% du coût du stage de formation générale. Il reste à votre charge entre 120 € et 150 €.

Pour la session d'approfondissement la CAF participe à hauteur de 91,47 € sans conditions de ressources (être allocataire ou enfant d'allocataire) www.caf.fr

ANNULATION DU STAGE

Seules les annulations effectuées par courrier seront prises en compte, uniquement en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.

Plus de 15 jours avant le stage : Remboursement de 75% de la somme versée.

Moins de 15 jours avant le stage : Remboursement de 50% de la somme versée.

Absence ou annulation le premier jour du stage : Aucun remboursement

Annulation en cours de stage : Aucun remboursement.